

DLU4: des investisseurs en crypto veulent régulariser leurs gains

La directive DAC8 imposera l'échange d'informations entre administrations fiscales sur les transactions crypto. Des investisseurs en crypto paniquent et cherchent à régulariser leurs gains par tous les moyens.

GILLES QUOISTIAUX

Les investisseurs en crypto qui ont réalisé de gros bénéfices cherchent la meilleure manière de rapatrier leurs gains et de les régulariser. Pour montrer patte blanche, certains demandent une DLU (déclaration libératoire unique) à l'administration fiscale. Plusieurs avocats nous l'ont confirmé: des investisseurs en cryptomonnaie se posent des questions sur les gains – parfois gigantesques – qu'ils ont réalisés. Deux problèmes se posent pour ces investisseurs: ils ne parviennent pas à convaincre leur banque que leurs bénéfices ont été réalisés de manière licite et ils craignent le retour de bâton fiscal.

DAC8 resserre la vis fiscale

Au niveau fiscal, les choses sont en effet en train de bouger. Le Parlement européen vient d'adopter un projet de directive, baptisée DAC8. Cette directive européenne, qui entrera en vigueur dans quelques années après transposition par les États membres, resserre la vis fiscale sur le marché crypto. Après le règlement MiCa, l'Europe montre clairement qu'elle veut mettre de l'ordre dans un secteur souvent comparé à un véritable Far West financier. DAC8 donne de

nouvelles armes aux administrations fiscales pour contrôler les agissements des contribuables friands de cryptomonnaies. Le texte prévoit la possibilité pour le fisc de demander aux plateformes crypto de produire les transactions réalisées par les clients, si ces derniers sont soupçonnés de fraude ou de blanchiment. DAC8 prévoit en outre l'échange d'informations sur les transactions crypto entre les différentes administrations fiscales des pays membres de l'UE. La directive se calcule donc sur les règles qui existent dans le secteur financier.

Du côté de la crypto-sphère, l'inquiétude commence à grandir. Les investisseurs comprennent que la fin de la récréation a été sifflée. Ils cherchent donc des solutions pour régulariser leurs gains. La DLU4, qui se clôture à la fin de l'année, fait partie de ces solutions. «J'ai introduit une DLU pour le compte d'un investisseur en crypto qui a réalisé de gros gains», confirme l'avocat Denis-Emmanuel Philippe (Bloom Law). «C'est encore exceptionnel que des investisseurs en crypto passent par ce mécanisme. Mais mon client voulait surtout dormir tranquille.»

L'avocat Thierry Lauwers a également été contacté par des crypto-investisseurs qui cherchent à régulariser leurs gains: «Au cours des dernières années, j'ai reçu une série de DLU pour le compte d'investisseurs en crypto.

Récemment, avec l'approche de la clôture de la DLU4, ça s'est accéléré», indique Thierry Lauwers. «Les gens ont peur du contrôle fiscal et ils veulent pouvoir transmettre leurs gains à la prochaine génération», souligne l'avocat.

La déclaration libératoire unique permet au contribuable de régulariser de l'argent dont il ne peut pas clairement établir l'origine. Pour en bénéficier, l'investisseur en crypto doit s'acquitter d'un impôt de 33% (revenus divers) ou 50% (revenus professionnels), majoré de 25%.

DLU: pas la panacée

Ce n'est donc pas forcément la formule la plus avantageuse, estime Denis-Emmanuel Philippe: «En cas de contrôle fiscal, l'investisseur risque un redressement égal à l'impôt édué, majoré d'un accroissement qui devrait en principe être de 10% de l'impôt». L'accroissement majoré de 50% en cas de fraude fiscale ne devrait pas être applicable, estime l'avocat, «vu le flou entourant le régime fiscal des crypto-actifs». «L'investisseur pourrait s'en sortir à meilleur compte avec un contrôle fiscal qu'avec une DLU4, qui est fort onéreuse», conclut Denis-Emmanuel Philippe.

Florian Emotte a lui aussi reçu des clients qui souhaitent bénéficier de la DLU pour régulariser leurs bénéfices en crypto. Mais l'avocat ne leur conseille pas de faire appel à cette procédure. «Il est possible de démontrer au fisc que les investissements en crypto sont traçables. De plus, certains investissements en crypto peuvent avoir été réalisés dans le cadre de la gestion normale d'un patrimoine et ne sont donc pas taxables. Une DLU, par contre, risque de coûter très cher au contribuable», prévient Florian Emotte.

Par contre, l'avantage de la DLU, c'est qu'elle aboutit sur une attestation de régularisation. Ce

document officiel peut être produit par l'investisseur en crypto auprès de sa banque. C'est un point positif dans le dossier de l'investisseur qui cherche à convaincre sa banque que ses fonds sont bien licites. «Certaines banques demandent même au client d'introduire une DLU», indique Thierry Lauwers.

Du côté de Belfius, on confirme que l'attestation de régularisation est un élément positif dans le cadre de l'analyse de dossiers concernant des gains en cryptomonnaies. «L'analyse de rapatriements en cryptomonnaies reste complexe. Toute hypothétique acceptation de tels fonds se basera sur un ensemble d'éléments et de documents – qui peuvent inclure un document DLU produit par l'investisseur – permettant à l'institution financière de respecter ses obligations de vigilance dans le contexte de la législation anti-blanchiment, en écartant, avec une assurance raisonnable, le risque de fraude ou de blanchiment d'argent», explique-t-on chez Belfius.

Banques frileuses

Les banques restent donc très frileuses concernant les gains réalisés sur des plateformes crypto. Dans le cadre de leur politique de gestion des risques, elles préfèrent souvent écarter ce type de transaction. Mais ce n'est pas le cas de toutes les banques. Du côté de la banque privée Edmond de Rothschild, on accepte les gains en crypto, pour autant que la traçabilité des transactions soit assurée. «Nous faisons appel à des partenaires sérieux disposant de logiciels de traçabilité qui analysent les mouvements sur la blockchain. Si toutes les transactions peuvent être retracées, nous acceptons les fonds», indique Stéphane Wathier, CEO de la banque Edmond de Rothschild.

«Les investisseurs en crypto ont peur du contrôle fiscal et veulent pouvoir transmettre leurs gains à la prochaine génération.»

THIERRY LAUWERS
AVOCAT

Petra De Sutter juge que bpost a traîné pour dévoiler le salaire du futur CEO

C'est bpost qui a négocié avec son futur CEO, pas le gouvernement, explique la ministre De Sutter, qui aurait voulu que la transparence soit faite plus vite.

CHRISTINE SCHARFF

La ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter (Groen) était interrogée ce mardi à la Chambre sur le paquet salarial du futur CEO de bpost, Chris Peeters. S'il remplit tous ses objectifs, à son salaire fixe de 585.000 euros, s'ajoutent un bonus à court terme de 292.000 euros et un bonus à long terme du même montant, a confirmé la ministre. De quoi arriver à un paquet global de 1,2 million d'euros, très loin des décisions prises par le gouvernement en 2013, qui avaient conduit au départ de Johnny Thijs.

Petra De Sutter a aussi confirmé le versement d'une prime à la signature (qui, pour rappel, est de 250.000 euros, et serait destinée à compenser les montants perdus par Chris Peeters en quittant Elia), mais a souligné également l'existence d'une clause de «clawback»: si le CEO fait des fautes et doit être licencié, il devra rembourser jusqu'à 5 ans de rémunération variable.

52 fois le salaire de base

On le sait, ces montants font débat – les socialistes flamands affirment notamment que le CEO de bpost va gagner 52 fois plus qu'un facteur de base, alors que la tension salariale n'était que de 7 avant que la poste

«Faire la transparence sur le package salarial du CEO est de la responsabilité de bpost, et cela a pris trois jours, durant lesquels je leur ai demandé chaque jour de le faire.»

PETRA DE SUTTER
MINISTRE DES ENTREPRISES
PUBLIQUES



La ministre De Sutter aurait aimé que bpost fasse plus rapidement la transparence sur le salaire de son futur CEO. Elle va demander à l'entreprise, comme à Proximus, de se pencher sur la tension salariale au sein de l'entreprise. © PHOTO NEWS

ne devienne une entreprise autonome.

«Une entreprise en bonne santé mène aussi à de meilleures conditions de travail pour tous les travailleurs», a d'abord souligné la ministre en réponse aux questions des parlementaires, se disant convaincue que Chris Peeters «allait parvenir à remettre l'entreprise sur les rails». La ministre n'a pas caché, toutefois, qu'elle aurait souhaité que bpost fasse la transparence plus rapidement sur le

package salarial du futur CEO. «C'est de leur responsabilité, et cela a pris trois jours, durant lesquels je leur ai demandé chaque jour de le faire.»

Petra De Sutter souligne encore que ce n'est pas elle qui a négocié le salaire de Chris Peeters, mais le comité de rémunération de bpost. «Bpost est venu vers le gouvernement avec un nom et un salaire, sur lesquels tous les partis ont donné leur accord, parce que le gouvernement décide de manière

collégiale.» Le plafond qui avait été décidé sous le gouvernement Di Rupo n'a jamais été ancré dans une loi, et a été percé avant la mise sur pied de la Vivaldi, a encore précisé Petra De Sutter.

La ministre des Entreprises publiques a aussi indiqué qu'elle veut faire la clarté sur la tension salariale chez bpost et Proximus. Elle va demander au conseil d'administration des deux entreprises de se pencher sur la question, et de rendre les chiffres publics.

De Sutter a souligné que ce n'est pas elle qui a négocié le salaire de Chris Peeters, mais le comité de rémunération de bpost.